

## Le service « Juridique et Social » en détails...

*Une assistance technique et juridique pour l'application quotidienne et l'interprétation des Codes du Travail et de la Sécurité Sociale, des Conventions Collectives de la Métallurgie, et d'autres branches professionnelles.*

### Assistance juridique et technique

Des réponses claires, précises, pratiques et rapides sur toutes questions de droit du travail, de sécurité sociale et d'interprétation de Conventions Collectives

### Contrat de travail

- Formation
- Rupture du contrat de travail
- Congés payés
- Pouvoir disciplinaire
- Classification et rémunération

### Aspects collectifs

- Durée du travail
- Représentants du Personnel
- Intéressement et participation
- Règlement Intérieur

### Protection sociale

- Retraite
- Prévoyance
- Sécurité sociale

### Information

Animation de réunions sur des thèmes d'actualité ou des thèmes que vous nous suggérez



Réunion sociale (tous les 2 mois)  
Réunion Responsable du Personnel  
(tous les 2 mois)  
Visite d'Entreprise (2 fois par an)

Rédaction et diffusion d'informations

- Veille juridique hebdomadaire(e-dynamique)
- Veille juridique bimestrielle (dynamique Entreprise)
- Nouveaux textes conventionnels pour les entreprises de la Métallurgie
- Fiches techniques (Guid'entreprise)

### Négociation des textes conventionnels

Négocier avec vous et pour vous les dispositions conventionnelles applicables aux Entreprises de la Métallurgie de l'Oise (Convention Collective, GAR, RMH, prime d'ancienneté).



## Comment bénéficier de ce service ?

*Il suffit que votre Entreprise soit adhérente de l'une des structures de notre réseau patronal :*



Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Clermont



## Pourquoi un service Juridique et Social ?

*Les problématiques liées à l'application et l'interprétation des codes du travail et de la sécurité sociale ainsi que des conventions collectives et accords collectifs ont une importance réelle et de plus en plus stratégique dans la gestion d'une entreprise.*

Afin de vous aider à mener à bien la gestion de votre personnel, les structures patronales départementales ont créé ce service  
« **Juridique & Social** ».

### Ses objectifs :

**Vous accompagner**  
dans l'application du droit du travail et de la sécurité sociale.

**Vous informer**  
de toutes les nouveautés dans ces domaines.

**Dynamiser votre réseau**  
en facilitant les échanges, les rencontres et les partages d'expérience.

**Défendre vos intérêts**  
auprès des institutionnels départementaux :  
DDTEFP – Pôle emploi – URSSAF – CPAM -  
Médecine du travail.  
Auprès du réseau national

## Qui contactez ?

Pour une information personnalisée,  
contactez nos juristes.

Anne-Sophie CLAVERIE  
Tél. : 03 44 77 60 04  
E-mail : anne-sophie.claverie@uimm-oise.org



François HENRY  
Tél. : 03 44 77 60 05  
E-mail : f.henry@uimm-oise.org



Hélène HOËL  
Tél. : 03 44 77 60 16  
E-mail : helene.hoel@uimm-oise.org



2, Rue Alfred Kastler – 60600 FITZ-JAMES

Internet : [www.uimm-oise.org](http://www.uimm-oise.org) - [www.medef-oise.fr](http://www.medef-oise.fr)

